EHPAD
L'Olivier Bleu

LIVRET D'ACCUEIL

Textes de référence :

Article L.311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Circulaire n°138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L.311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles

SAS Budiccioni - EHPAD L'Olivier Bleu
Rue des Magnolias-Rocade Lieu-dit Bodiccione - 20090 AJACCIO
Tel : 04 95 52 20 20 - Fax 04 95 52 50 18
Email : accueil@ehpadolivierbleu.com
Site internet : www.olivier-bleu.com

Bienvenue

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La direction, l'équipe médicale et l'ensemble du personnel sont heureux de vous accueillir au sein de notre établissement, vous souhaitent la bienvenue et vous remercient de votre confiance.

Nous sommes à votre service et nous vous assurons de notre entier dévouement pour rendre votre séjour le plus agréable possible. Notre ambition est de maintenir la confiance que vous nous témoignez par l'optimisation croissante de notre organisation et l'amélioration continue de nos prestations tant au niveau de la qualité que de la sécurité.

C'est dans ce but que l'équipe médicale organise votre séjour autour d'un projet thérapeutique évolutif et adapté à vos besoins médicaux.

En ce sens, l'ensemble du personnel, qualifié et dévoué, vous assure de tous ses efforts pour que le cadre de vie et la qualité des soins rendent votre séjour agréable.

Ce livret d'accueil est destiné à vous informer et à vous faciliter la vie au sein de l'établissement où le respect des droits du résident est inscrit dans la priorité de chacun.

La direction, l'équipe médicale, le personnel hôtelier, technique et administratif vous souhaitent la bienvenue et vous remercient de la confiance que vous leur témoignez.

Le Président
Dr ALBERTINI

DIRECTION

- Président : Dr ALBERTINI
- Directeur Général : Jean-Louis ALBERTINI
- Directrice Générale adjointe
- Directeur d'établissement
- 1 responsable RH

SERVICE DE SOIN

- 1 médecin coordonnateur gériatre
- 1 psychologue
- 1 infirmière référente
- 7 infirmiers
- 22 aides-soignants ou aide médico-psychologiques

SERVICE ADMINISTRATIF

- 1 secrétaire

SERVICE HEBERGEMENT

- 1 responsable d'hébergement
- 16 agents de service
- 1 lingère
- 1 animateur
- 1 zoothérapeute à mi-temps
- 1 agent d'entretien

Situation

L'EHPAD L'OLIVIER BLEU est situé sur la commune d'Ajaccio en Corse du Sud, sur un des axes prioritaires en matière de développement de la cité : la Rocade au lieu-dit Bodiccione.

L'établissement offre le calme, la tranquillité sans toutefois être éloigné des nécessités du quotidien.

SAS Budiccioni - EHPAD L'Olivier Bleu
Rue des Magnolias-Rocade Lieu-dit Bodiccione - 20090 AJACCIO
Tel : 04 95 52 20 20 - Fax 04 95 52 50 18
Email : accueil@ehpadolivierbleu.com
Site internet : www.olivier-bleu.com

Présentation générale

L'EHPAD L'OLIVIER BLEU, Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes a une capacité de 98 chambres. Il est d'une superficie de 5.651 m² SHON, constitué en trois étages sur Rez-de-Jardin et Rez-de-chaussée. Le terrain assiette foncière de la résidence est d'une superficie de 14.129 m².

L'architecture de l'immeuble est de style contemporain et urbain. La résidence a été conçue pour répondre aux exigences des normes thermiques des Bâtiments Basses Consommation. Il a été ainsi prévu de renforcer les isolations périphériques, de prévoir une pompe à chaleur permettant ainsi de réduire la consommation énergétique de l'immeuble de 50% par rapport à un immeuble traditionnel.

DISPOSITION DES SERVICES

NIVEAU Rez-de-jardin

Le rez-de-jardin regroupe les locaux techniques et de services tel que la blanchisserie, les vestiaires et foyer du personnel, locaux d'entretien, local IRP, stockages multiples, ainsi que des parkings intérieurs.

NIVEAU Rez-de-chaussée

Le Rez-de-Chaussée est constitué des principaux locaux à vivre et lieux d'échanges de la résidence. On y trouve l'accueil, véritable salon de détente pour les résidents et leurs familles, le restaurant de 90 couverts, vaste et lumineux, la cuisine, un coin cafétéria.

On y retrouve aussi des annexes à caractère médical et paramédical ayant une entrée indépendante mais qui pourront être utilisées par conventionnement avec l'EHPAD L'OLIVIER BLEU (la salle de kiné équipée d'un spa à nage à contre-courant notamment).

Enfin nous y trouverons des locaux administratifs, de direction, de secrétariat et de comptabilité.

LES ETAGES

Dans les trois étages sont regroupés les 98 chambres d'une surface minimale de 20 m² chacune. On y retrouve aussi les pièces nécessaires à la sécurité et au confort des résidents, tels que les bureaux d'infirmières et d'aides-soignantes, de la psychologue, d'un salon, de salles d'activité ainsi que des lieux de déambulation, d'une salle de restaurant. Nous pourrons retrouver au 2ieme étage un espace bibliothèque.

Au troisième étage seront hébergés les Résidents souffrant de troubles neurocognitifs sévères, de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, offrant toute la sécurité nécessaire à ses occupants.

Les Formalités d'admission

L'admission des personnes est possible du lundi au jeudi de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous.
Au préalable, une visite de l'établissement est organisée pour présenter au futur résident et à sa famille les locaux et le fonctionnement général de la résidence.

Afin de préparer dans les meilleures conditions l'entrée de la personne dans l'établissement, un dossier de pré-admission est envoyé. Il permet de recueillir les premiers renseignements administratifs et médicaux. Chaque dossier fait l'objet d'un examen, au cours d'une commission d'admission réunissant le médecin coordonnateur, la cadre de santé, la psychologue, la gouvernante et le directeur qui valident l'admission. Cette procédure permet d'appréhender d'éventuelles difficultés en proposant si nécessaire un entretien avec la psychologue, la cadre de santé et/ou le médecin coordonnateur de l'établissement.

Lors de l'admission sont recueillies des informations complémentaires et des indications sur les habitudes de vie, les besoins et les goûts des personnes. La désignation de la personne de confiance et les éventuelles directives anticipées font partie de ces informations et font l'objet d'un contrat écrit.

Le résident s'engage à actualiser les documents et les informations fournis lors de l'admission. L'établissement en garantit la confidentialité. L'admission au sein de la résidence implique la signature du contrat de séjour dans le mois qui suit l'entrée. Le contrat de séjour est actualisé tous les ans afin d'adapter les prestations à la situation de la personne accueillie.

AVANT VOTRE ARRIVEE

Pour constituer votre dossier, il vous faut compléter :

- Le dossier administratif et joindre :
  - *Copie lisible du livret de famille ou de l'extrait de naissance et de la carte d'identité certifiés conformes par vous-même par votre signature.*
  - *Sécurité Sociale : copie de la carte vitale avec son attestation.*
  - *Copie de la carte de mutuelle.*
  - *Copie de notification de décision d'aide sociale ou récépissé de demande.*
  - *Copie notification d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie ou de l'allocation compensatrice.*
  - *Relevés annuels des caisses de retraites.*
  - *Montant mensuel des ressources.*
  - *Avis d'imposition ou de non imposition.*
  - *Dernière déclaration d'impôts.*
  - *Justification d'adhésion à un contrat de responsabilité civile.*
  - *Adresse et téléphone des enfants ou des membres de la famille.*
  - *Adresse d'envoi de la facturation.*
  - *Attestation de non inscription au registre cadastrale*
  - *RIB.*
- Le questionnaire médical (à remplir de façon détaillée par le médecin traitant).
- L'état des lieux.

A VOTRE ARRIVEE

- Votre Carte Vitale et attestation en cours de validité.
- Votre carte de mutuelle à jour de vos cotisations ou une prise en charge.
- Un chèque de caution de 2 000 € pour le secteur payant et 750 € pour le secteur Aide Sociale.

Le secrétariat est à votre disposition pour :

- ✓ Vous procurer un dossier d'admission.
- ✓ Vous aider à résoudre les difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'accomplissement de la constitution du dossier.

N'hésitez pas à l'interroger directement par téléphone en composant le **04.95.52.20.20**

Votre séjour

L'HEBERGEMENT

Ce secteur est assuré par des agents hôteliers responsables de l'hygiène des locaux. Ils contribuent à apporter l'aide nécessaire aux personnes âgées. Un agent d'entretien suit la maintenance des installations et intervient sur les problèmes techniques.
Ces équipes sont animées et encadrées par le directeur de l'établissement, secondé par la gouvernante.

VOTRE CHAMBRE

Individuelle, de 21 m^2, elle est équipée d'un lit médicalisé, d'un grand placard mural aménagé. La salle de bain équipée d'une douche avec receveur de plain pied, dite « à l'italienne » séduisante par ses aspects pratiques et sécurisants. Vous bénéficiez également d'un système d'appel malade, de la télévision ainsi que du téléphone.

TELEPHONE

Chaque chambre est équipée d'une ligne téléphonique directe payante.
Vos proches peuvent vous appeler directement dans votre chambre dès que vous leur aurez communiqué votre numéro d'appel.

TELEVISION

En vous adressant à l'accueil, il vous est possible de louer un téléviseur.
Vous avez également la possibilité de porter votre propre poste de télévision.

LES REPAS

Ils sont pris en salle de restaurant ou dans la chambre si votre état de santé l'exige.
Les horaires sont les suivants :

- Petit déjeuner…… 07h30 – 08h30
- Déjeuner…… 12h00 – 12h45
- Gouter…… 15h30 – 16h00
- Dîner…… 18h30 – 19h15

Un soin particulier est apporté à la confection de vos repas afin de vous apporter une alimentation à la fois agréable et diététique.

Les repas sont élaborés sur place, ils sont adaptés aux régimes particuliers sur prescription médicale.

D'une part, il sera tenu compte des souhaits et préférences manifestés par les résidents, à l'aide de menus de substitution. Le responsable de cuisine s'assurera que ses prestations ont donné satisfaction.

D'autre part, vous avez la possibilité d'inviter parents et amis à déjeuner. Pour se faire, l'accueil doit être prévenu, au moins la veille, au plus tard le jour même avant 10h00, du nombre de personnes invitées.

Le tarif du repas accompagnant affiché dans l'établissement est de 12,00 €.

LE COURRIER

Le courrier est distribué tous les jours dans la chambre des résidents.
Pour l'expédition de votre courrier, déposez-le à l'accueil, il partira avec le courrier régulier.

LA BLANCHISSERIE

Un service de blanchisserie est à votre disposition (service gratuit).

ARGENT ET OBJETS DE VALEUR

Nous vous recommandons de ne conserver aucune valeur dans votre chambre (bijoux, espèces, chéquiers). L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Vous pouvez effectuer un dépôt d'argent uniquement dans le coffre de l'établissement après avoir fait la demande auprès de la direction. Un reçu vous sera délivré.

VISITES

A chaque étage, des salons des familles sont à votre disposition.
Vous pouvez y recevoir famille et amis.
Les visites sont autorisées de 11h à 20h.

LES LOISIRS

- Une bibliothèque est à votre disposition.
- Une coiffeuse est présente tous les lundis et jeudis après-midi.
- Un pédicure est à votre service tous les 15 jours.
- Une esthéticienne

ANIMATION

Des animations sont régulièrement proposées le matin et l'après-midi.

LES SORTIES

Pour tous vos déplacements à caractères médicales, des ambulances ou véhicules sanitaires légers, en rotation avec l'établissement, vous aideront à vous déplacer.
Vos sorties d'agréments dépendront de votre degré d'autonomie, elles sont autorisées toute la journée, pour le week-end, ou même pour quelques jours. Cependant, nous vous demanderons de prévenir la direction de l'établissement et le personnel médical 48h à l'avance, en mentionnant le jour, ainsi que l'heure de départ et d'arrivée du pensionnaire.

UNE INSTANCE A CONNAÎTRE : Le Conseil de la Vie Sociale (Voir annexe 1)

C'est une instance obligatoire qui se réunit au moins trois fois par an et donne un avis consultatif sur le fonctionnement de l'établissement. Le Conseil de la vie sociale se compose :
- des représentants élus : résidents, familles, personnel, conseil d'administration,
- de la direction.

La liste de ses membres peut être consultée au secrétariat.

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE (Voir annexe 2)

Ministère de la Santé, de la Famille et des personnes handicapées.

LES SOINS, LA PRISE EN CHARGE MEDICALE

Ce secteur comporte un médecin coordonnateur, une cadre de santé et une équipe d'infirmier(ère)s, d'aides-soignantes(e)s ou aides médico-psychologiques. Cette équipe est complétée par des auxiliaires médicaux : psychologue, kinésithérapeute.

Le médecin coordonnateur, gériatre salarié de l'établissement, est l'interlocuteur privilégié des différents acteurs de soins (médecin généraliste ou spécialiste intervenant auprès du résident.), mais également celui des résidents, des familles, de la direction :

- Il coordonne les actions médicales et soignantes dans un objectif de cohérence et de qualité des prestations assurées.
- Il s'assure de la constitution du dossier médical en collaboration avec le médecin traitant intervenant auprès du résident.
- Avec l'équipe infirmière, il veille à la bonne organisation des soins, notamment à la mise à jour du dossier du résident. Le médecin coordonnateur évalue régulièrement l'état de dépendance des résidents et conseille l'ensemble de l'équipe soignante dans la prise en charge de la personne âgée.

La prise en charge médicale

Le résident est tenu d'avoir un médecin traitant de son choix. Les visites sont facturées au résident selon les modalités du domicile. Le résident en demande le remboursement auprès de sa Caisse de Sécurité Sociale en présentant la feuille de soin. Ce médecin traitant est en contact avec le personnel et plus particulièrement avec le médecin coordonnateur de la résidence. Le médecin traitant prescrit les médicaments ; ils sont livrés dans l'établissement qui en assure la dispensation. Les visites médicales ou examens médicaux, devant être pratiqués à l'extérieur, sont organisés, si nécessaire, par la résidence. Des kinésithérapeutes ou d'autres professionnels paramédicaux libéraux interviennent, sur prescription, dans l'établissement. Le dossier médical et de soins du résident est géré par l'établissement.

Recommandations

Dans l'intérêt de chacun, il vous est demandé de respecter les points suivants :

- ✓ La plus grande courtoisie à l'égard du personnel comme des autres résidents(es) vous est recommandée ainsi qu'à vos visiteurs.
- ✓ Le matériel de l'établissement est couteux, il est à votre disposition mais aussi sous votre garde. Ne le détériorez pas et évitez tout gaspillage.

TABAC

Dans l'intérêt de chacun, et conformément au décret n° 2006-1386, du 15 Novembre 2006, il est strictement interdit de fumer au sein de l'établissement et ses annexes.
De plus, des détecteurs de fumée étant disposés dans ces locaux, vous risquez de déclencher une alarme générale dont vous seriez tenu(e) pour responsable.

BOISSONS ET TOXIQUES

L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées et autres toxiques sont interdites dans la résidence.

ANIMAUX

Par mesure d'hygiène, les animaux sont interdits dans l'établissement et dans son enceinte.

SECURITE

L'établissement est équipé d'une centrale de détection d'incendie.

Conduite à tenir en cas d'incendie :

- Reconnaissez les issues de secours du service où se trouve votre chambre.
- En cas d'incendie, gardez votre sang froid, ne criez pas « au feu ».
- Alertez immédiatement le personnel de l'EHPAD et indiquez les informations relatives à la nature et à la localisation de l'incendie.
- Le personnel est formé à organiser l'évacuation rapide des résidents(es).
- Veuillez respecter les consignes dans le calme ainsi que les indications mentionnées sur les plans d'évacuation, à proximité des ascenseurs. L'utilisation des ascenseurs est rigoureusement interdite en cas d'incendie.

CONSEIL

Les fumées et les gaz sont souvent plus dangereux que les flammes.

En cas d'enfumage, l'air le plus respirable se trouve au niveau du sol.